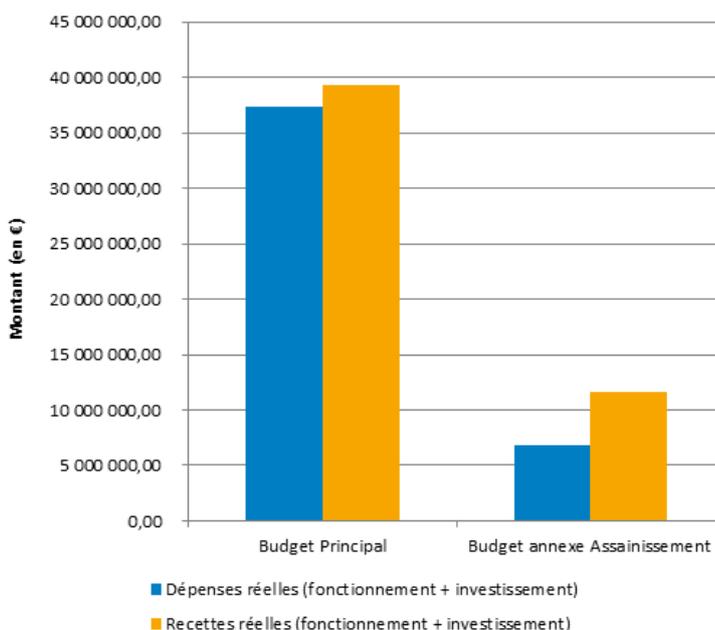


Les budgets gérés par la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes

La 2CCAM enregistre ses dépenses et recettes dans 2 budgets distincts. Le premier, et le plus important, est le Budget Principal qui regroupe les opérations afférentes aux transports, à la gestion des déchets, aux installations sportives, mais aussi les charges liées aux emprunts, entre autres. Elle perçoit également des recettes issues de la fiscalité, des dotations de l'État ou des produits des services aux usagers.

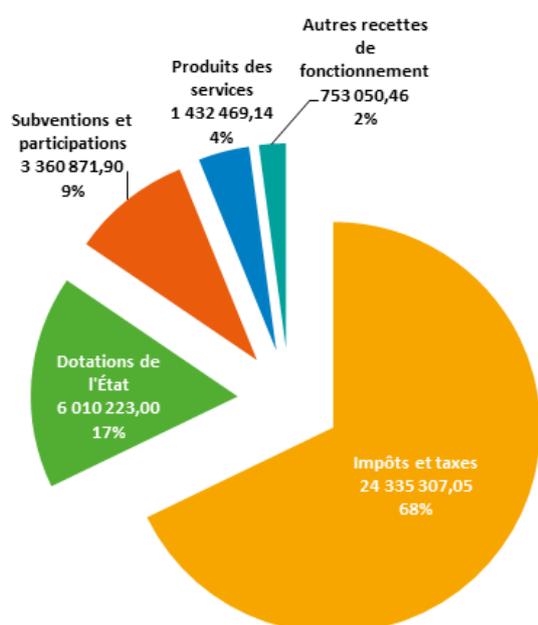
Le second budget est destiné au service d'assainissement qui est défini en comptabilité publique comme un service à caractère industriel et commercial. C'est-à-dire que les recettes générées par les usagers (les clients du service) doivent couvrir l'intégralité des dépenses (traitement des eaux usées, entretien des installations, création de réseaux, etc.). Celui-ci se différencie du Budget Principal qui voit ses ressources intégrées à un « pot commun » grâce auquel la collectivité peut intervenir dans ses différents champs de compétence.

Part représentative des budgets dans le total des dépenses et recettes de la 2CCAM, selon le Compte Administratif 2020



Les recettes de fonctionnement du Budget Principal

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2020 du Budget Principal



En 2020, les recettes fiscales présentent un dynamisme important par rapport à l'année 2019. Cela est dû en partie à la revalorisation annuelle des bases fiscales (+1,2% par rapport à l'année précédente) qui est indexée à l'inflation. De plus, la conjoncture économique d'avant crise était très favorable, permettant une progression notamment de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Les dotations versées par l'État aux collectivités est le second poste de recettes de la 2CCAM. Néanmoins, celles-ci sont en baisse constante depuis la création de la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes (-1,8% en 2020 par rapport à 2019, soit une perte de 110 753 €).

La crise de la COVID-19 a eu un impact significatif sur les produits des services. En effet, la fermeture du centre aquatique a généré une perte d'environ 200 000 € sur les entrées au public alors que le premier confinement entraînait une baisse de 100 000 € des recettes commerciales du transport urbain.

Les dépenses de fonctionnement du Budget Principal

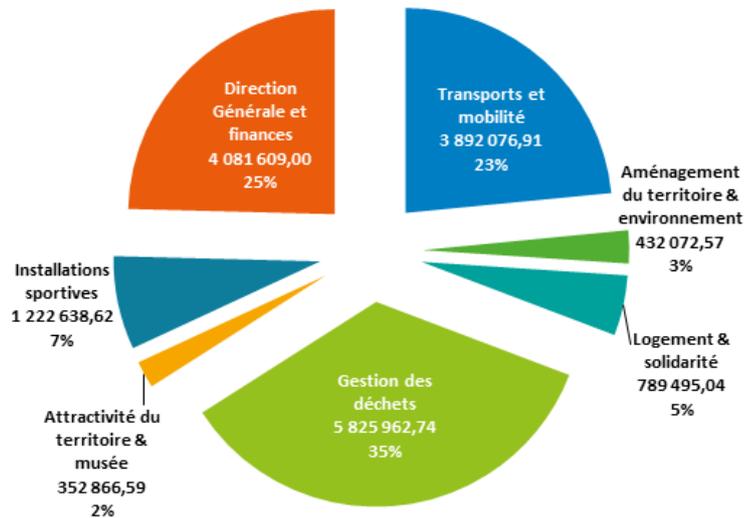
La gestion des déchets (collecte, traitement, exploitation des déchèteries, prévention) est le principal poste de dépenses de la collectivité.

Le transport arrive en seconde position avec notamment les réseaux scolaire et urbain, mais aussi les skibus sur les stations des Carroz et de Flaine.

Un certain nombre d'opérations sont enregistrées dans le pôle « Direction Générale et finances » comme le remboursement des intérêts d'emprunt (138 853,89 € en 2020), le reversement de la taxe GEMAPI au SM3A (863 564 €), le reversement du loyer de la gendarmerie de Scionzier (550 588,40 €) ou encore la subvention à Cluses Arve et montagnes Tourisme (650 000 €).

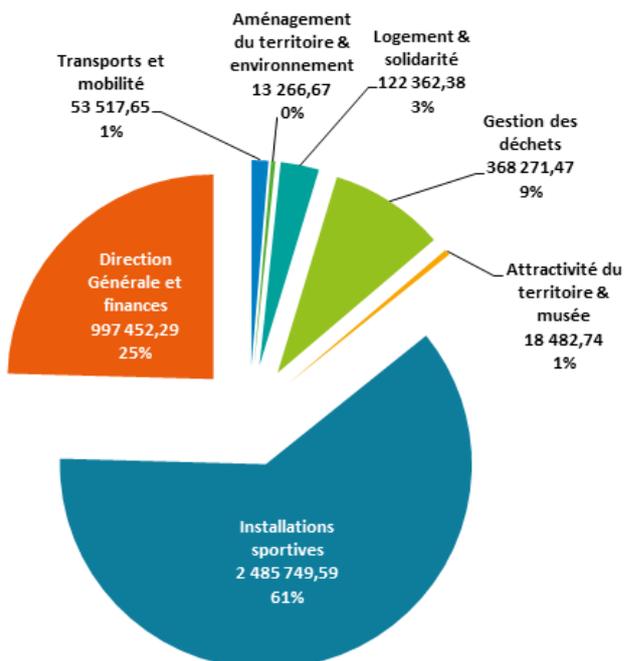
Les attributions de compensation (non intégrées au graphique ci-contre) correspondent à la fiscalité issue de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la communauté de communes dès sa création, qu'elle reverse à ses communes membres, déduction faite des sommes nécessaires à l'exercice de ses compétences. Elles s'élevaient en 2020 à 16 683 074,60 €.

Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2020 du Budget Principal (hors attributions de compensation)



Les dépenses d'investissement du Budget Principal

Dépenses d'investissement du Compte Administratif 2020 du Budget Principal



L'année 2020 a été marquée par d'importants travaux sur les installations sportives avec notamment la rénovation des tennis extérieurs du complexe Cluses-Scionzier pour un montant de 742 844,88 €. La restructuration du stade intercommunal a été opérée pendant la période estivale avec le changement du tapis synthétique du terrain honneur (380 328,62 €) et la transformation du terrain stabilisé en terrain synthétique (621 062,16 €), pour permettre aux associations sportives de bénéficier des dernières technologies en matière de surface. En complément, divers travaux ont été réalisés sur les gymnases, le centre aquatique et le terrain de rugby.

La 2CCAM poursuit le renouvellement de son parc de points d'apport volontaire (déchets ménagers et tri) après avoir achevée la réhabilitation de la déchèterie d'Arâches-la-Frasse en début d'année 2020.

Enfin, dans le pôle « Direction générale et finances » on retrouve le remboursement du capital des emprunts (537 792,90 €), l'achat du local de l'office de tourisme (265 200 €) ou le versement d'aides aux entreprises suite à la crise (183 492 €), entre autres.

Les recettes d'investissement du Budget Principal

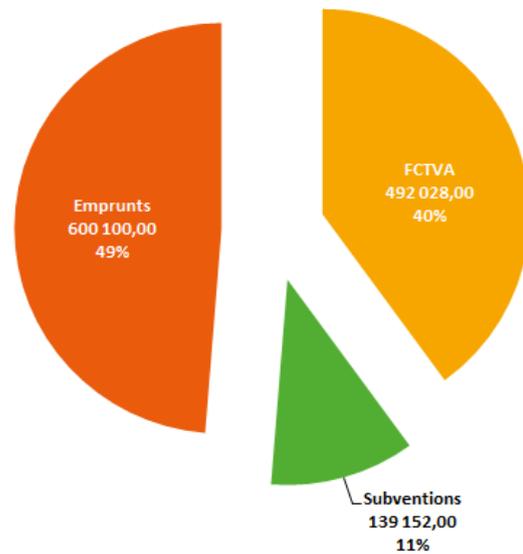
La Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a contractualisé un emprunt en 2020 à hauteur de 600 000 € relatif à l'achat et à l'aménagement du nouveau local de l'office de tourisme.

Elle bénéficie également du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui permet aux collectivités dont les activités ne sont pas assujetties à la TVA de récupérer environ 16% du montant investi sous forme de reversement.

Elle perçoit régulièrement des subventions suite à la réalisation de projets comme la réhabilitation de la déchèterie d'Arâches-la-Frasse en 2020.

Il est à noter que la majeure partie des investissements sont autofinancés, c'est-à-dire que la 2CCAM utilise l'épargne qu'elle est en capacité de dégager de son fonctionnement et les excédents qu'elle a pu reporter des années précédentes (2 827 822,79 € en 2020).

Recettes d'investissement du Compte Administratif 2020 du Budget Principal



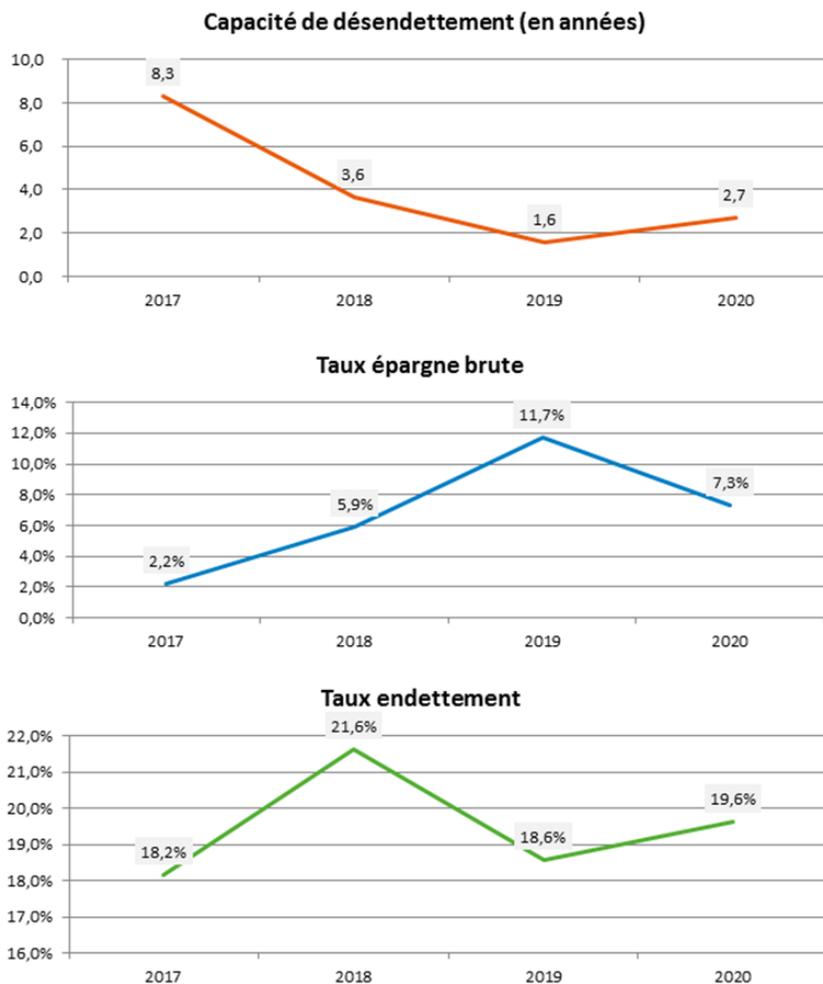
Les indicateurs pertinents d'analyse

Pour analyser sa santé financière, la 2CCAM mesure 3 indicateurs principaux.

La capacité de désendettement estime le temps qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'ensemble de sa dette si elle affectait toutes ses ressources disponibles (épargne) à ce poste de dépense. La 2CCAM se situe à un très bon niveau puisque la moyenne nationale est de 4,8 années alors qu'il est recommandé de ne pas excéder 10 ans.

Le taux d'épargne brute mesure la capacité d'une collectivité à dégager de l'épargne pour financer des projets en investissement. La moyenne nationale se situe à 17,6% mais la 2CCAM redistribue une très importante partie de ses ressources via les Attributions de Compensation, ce qui fausse les valeurs.

Enfin, le taux d'endettement apprécie le poids de la dette dans le total du budget. Ici encore la 2CCAM dispose d'un indicateur très positif puisque la moyenne nationale est de 83,6%.



Le budget annexe d'Assainissement

Le service public d'assainissement est considéré comme un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) et doit donc faire l'objet d'une gestion différenciée des autres compétences exercées par la 2CCAM.

Il regroupe l'assainissement collectif, qui est de loin le principal service en terme de volumes financiers, mais également l'assainissement non collectif ou encore le dispositif Arve Pure qui contrôle et accompagne les entreprises dans l'évolution de leurs moyens de production pour réduire les rejets polluants dans les réseaux et le milieu naturel.

La principale source de financement provient des redevances d'assainissement payées par les usagers. Celle-ci est réglée selon le volume d'eau consommé.

La Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC) est payée de manière ponctuelle par les propriétaires d'habitations qui sont nouvellement raccordées au réseau d'assainissement collectif et pour les résidences dont la surface habitable est augmentée, lors de travaux notamment.

Au niveau des dépenses, le traitement des eaux usées des résidents des communes de Cluses, Marnaz, Saint-Sigismond, Scionzier et Thyez est effectué à la station d'épuration (STEP) de Marignier, qui est gérée par le SIVOM de la Région de Cluses. Les habitants de la commune de Mont-Saxonnex voient leurs eaux usées traitées à la station d'épuration de Bonneville, sous gestion de la Régie des Eaux Faucigny Glières.

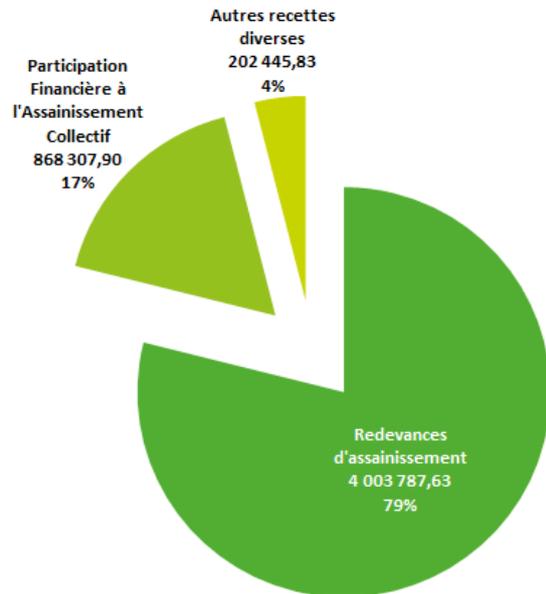
Sur le reste du territoire, la 2CCAM dispose de stations sur les communes d'Arâches-la-Frasse, Magland, Nancy-sur-Cluses, Le Reposoir et sur le secteur de Flaine. Leur gestion est déléguée à un prestataire qui se rémunère par une fraction de la redevance d'assainissement.

La construction ou l'agrandissement de ces STEP reste à ce jour un poste important de dépenses d'investissement pour la collectivité. En 2020, 1,5 millions € ont été investis dans la nouvelle STEP de Magland, qui est entrée en service en fin d'année. Une STEP et des réseaux ont également vu le jour pour la collecte du village de Nancy-sur-Cluses.

De plus, la 2CCAM a poursuivi la réhabilitation de ses réseaux existants et le raccordement de nouveaux hameaux ou lotissements pour un coût de près de 2 millions € en 2020.

Pour financer ces travaux importants et notamment la construction des stations d'épuration, la 2CCAM a eu recours à l'emprunt en 2020 à hauteur de 2 490 000 € et bénéficie de nombreuses subventions provenant de l'État, du Département de la Haute-Savoie et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour un montant global de 1 231 338 € l'année dernière.

Recettes de fonctionnement du Compte Administratif 2020 du budget annexe Assainissement



Dépenses de fonctionnement du Compte Administratif 2020 du budget annexe Assainissement

